
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} SÉANCE

Séance du vendredi 2 octobre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT

1. **Installation du bureau d'âge** (p. 2577).
2. **Ouverture de la première session ordinaire de 1992-1993** (p. 2577).
3. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 2577).
4. **Remplacement d'un sénateur décédé** (p. 2577).
5. **Liste des sénateurs proclamés élus** (p. 2577).
6. **Liste des sénateurs élus représentant les Français établis hors de France** (p. 2577).
7. **Cessation de fonctions de ministres élus sénateurs et nomination d'un sénateur membre du Gouvernement** (p. 2577).
8. **Allocution du président d'âge** (p. 2578).
9. **Election du président du Sénat** (p. 2578).
Premier tour de scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 2579)

Résultat du premier tour.

MM. Charles Pasqua, le président.

Deuxième tour de scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 2579)

Election de M. René Monory.

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ MONORY

M. le président.

10. **Ordre des travaux ultérieurs du Sénat** (p. 2580).
11. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 2580).
12. **Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 2580).
13. **Dépôt de rapports du Gouvernement** (p. 2580).
14. **Retrait d'une question orale avec débat** (p. 2581).
15. **Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal** (p. 2581).
16. **Ordre du jour** (p. 2582).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT président d'âge

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

INSTALLATION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. J'invite les six plus jeunes sénateurs présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaire d'âge.

Ce sont :

M. Simon Loueckhote. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE*) ;

M. Philippe Richert (*Applaudissements sur les mêmes travées*) ;

M. Jean-Luc Mélenchon (*Applaudissements sur les travées socialistes*) ;

M. Philippe Nachbar (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE*) ;

M. Philippe Marini (*Applaudissements sur les mêmes travées*) ;

M. Alex Türk (*Applaudissements sur les mêmes travées*).

(*Les six sénateurs dont les noms précèdent prennent place au bureau.*)

2

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

M. le président. En application de l'article 28 de la Constitution, la première session ordinaire de 1992-1993 est ouverte.

3

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai le regret de vous rappeler le décès de nos anciens collègues :

- Georges Lamousse, qui fut sénateur de la Haute-Vienne de 1949 à 1977 ;

- Pierre Brousse, qui fut sénateur de l'Hérault de 1968 à 1976 ;

- Maurice Coutrot, qui fut sénateur de la Seine, puis de la Seine-Saint-Denis, de 1958 à 1977.

4

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR DÉCÉDÉ

M. le président. En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique une communication de laquelle il résulte qu'à la suite des opérations électorales du 27 septembre 1992 M. Philippe Richert a été proclamé élu sénateur du Bas-Rhin, en remplacement de M. André Traband, décédé.

Acte est donné de cette communication.

5

LISTE DES SÉNATEURS PROCLAMÉS ÉLUS

M. le président. En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique la liste des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole et d'outre-mer, et dans le territoire de Nouvelle-Calédonie, à la suite des opérations électorales du 27 septembre 1992.

Acte est donné de cette communication.

La liste de ces sénateurs sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

6

LISTE DES SÉNATEURS ÉLUS REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

M. le président. En application de l'article 10 de la loi n° 83-390 du 18 mai 1983, j'ai reçu de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, la liste des quatre sénateurs représentant les Français établis hors de France, élus le 27 septembre 1992 par les membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Acte est donné de cette communication.

La liste de ces sénateurs sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

7

CESSATION DE FONCTIONS DE MINISTRES ÉLUS SÉNATEURS ET NOMINATION D'UN SÉNATEUR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. Mes chers collègues, j'ai été informé que, par décret de M. le président de la République, en date du 2 octobre 1992, il a été mis fin aux fonctions de M. Michel Charasse, ministre du budget (*Exclamations sur les travées du RPR. - Vifs applaudissements sur les travées socialistes*) et à celles de M. Jean-Marie Rausch, ministre délégué au commerce et à l'artisanat, élus sénateurs.

Par le même décret, M. Gilbert Baumet, sénateur, a été nommé ministre délégué au commerce et à l'artisanat. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT D'ÂGE

M. le président. Mes chers collègues, pour la sixième fois, j'ai le privilège de présider la séance d'ouverture du Sénat de la République et l'honneur de prononcer, à cette occasion, l'allocution traditionnelle. (*Applaudissements.*)

J'adresserai, d'abord, quelques mots d'accueil aux nouveaux élus : nous leur souhaitons la bienvenue la plus cordiale en les félicitant de leur succès électoral.

Je garderai, ensuite, un souvenir fidèle des collègues qui nous ont quittés, volontairement ou selon le verdict des urnes. Je leur dis notre amitié et notre estime, quelle que soit leur appartenance politique.

Mais comment ne pas rendre un hommage tout particulier, fait de respect, de gratitude et d'affection, à celui qui, depuis 1968, a présidé notre assemblée avec tant d'intelligence, de tact et d'autorité, le président Alain Poher ? (*Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent longuement.*)

Mes chers collègues, vous seriez étonnés si, comme d'habitude, à ma manière, je ne me laissais pas aller à vous dire ce que je ressens en cet instant. Le moment me paraît en effet venu, pour les politiques que nous sommes, de mesurer l'efficacité de nos actes dans l'accomplissement de notre mission et leur retentissement sur l'avenir de notre nation.

En ce qui nous concerne individuellement, notre conscience répondra. Mais, passant du particulier au général, comment ne pas évoquer le rôle primordial de notre Sénat, et, dès lors, comment ne pas s'étonner des jugements superficiels qui sont portés sur notre assemblée ou des inadmissibles railleries qui sont propagées par des rumeurs malveillantes et qu'il me paraît urgent de faire cesser ? (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE et certaines travées socialistes.*)

Un sondage paru dans la presse ce matin me renforce dans cette exigence.

L'heure est venue, à mon avis, de mieux faire connaître le rôle du Sénat, son action politique, son travail législatif, qui est exemplaire et fécond, de même que les activités de contrôle de ses commissions d'enquête et les résultats de ses missions. J'évoquerai, en particulier, le bilan de la décentralisation, l'avenir de l'espace rural, les rapports entre les conseils régionaux et le Parlement, ainsi que le fonctionnement de la justice, des ordres judiciaire et administratif.

Il importe de ne pas oublier que toutes ces tâches, et beaucoup d'autres, ont été menées à bien parce que le Sénat, considéré par certains comme suranné et démodé, a su s'adapter au progrès grâce à l'intelligence et au dévouement de ses collaborateurs, qui ont mis au point un outil de travail informatique performant et à la pointe du progrès. (*Applaudissements sur certaines travées de l'UREI, du RPR, de l'union centriste et du RDE.*)

Dès lors, est-ce de notre fait si nos avertissements et nos mises en garde répétées ont été si souvent rejetés sans examen suffisant, voire sans examen du tout ?

Comme je l'ai rappelé à maintes reprises, l'abus de « l'urgence », associé à la maîtrise de notre ordre du jour par le Gouvernement, nuit à l'examen approfondi des textes en discussion, le dernier mot accordé à l'Assemblée nationale faisant le reste...

C'est ainsi que sont votées des lois dont la complexité d'interprétation est telle que la parution des décrets d'application est retardée au-delà de la normale. Montesquieu avait raison lorsqu'il affirmait : « Il ne s'agit pas de faire beaucoup de lois mais de les faire bonnes ».

Il est temps de revenir à une plus saine pratique de nos institutions, à une meilleure information de nos concitoyens. Il est temps de veiller plus sérieusement à l'élaboration de textes qui deviendront de plus en plus complexes et qui devront s'harmoniser avec les directives européennes.

Voilà une tâche difficile, certes, mais non pas impossible ! Pour réussir à l'assumer, il faudra le concours de tous, y compris des médias qui, trop souvent - qu'on me permette de le dire - privilégient, pour l'information de leur public, les faits qui rendent l'image attrayante et non ceux qui portent à la réflexion. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR, de l'union centriste et du RDE, ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Les « choses de la vie » m'ont beaucoup appris.

J'en ai retenu qu'il fallait ne jamais déserrer son idéal, toujours combattre pour mieux servir, prévoir et ne pas subir, s'adapter à l'événement et, si possible, le devancer, s'efforcer de rassembler autour de vérités simples, claires, précises, pour le bien de notre cher et grand pays et, désormais, pour l'Europe (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'UREI, de l'union centriste et du RDE, ainsi que sur certaines travées socialistes*), rassembler toujours, pour s'élever.

En effet, comme l'écrivait Teilhard de Chardin : « Tout ce qui monte converge » ! (*Mmes et MM. les sénateurs du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE, ainsi que les sénateurs socialistes et communistes se lèvent et applaudissent longuement.*)

Je suis très sensible à cette manifestation de sympathie !

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection du président du Sénat.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette élection a lieu au scrutin secret à la tribune.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour, la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants, qui opéreront le dépouillement du scrutin.

Scrutateurs titulaires : Mme Nelly Rodi, MM. Bernard Laurent, Jean Clouet et Auguste Cazalet.

Scrutateurs suppléants : MM. Lucien Lanier et Pierre Fauchon.

Les sénateurs qui ont reçu une délégation voudront bien venir voter pour le délégant lorsque le nom de ce dernier sera appelé.

La liste des délégations de vote régulièrement adressées à la présidence a été remise à MM. les secrétaires afin qu'ils puissent procéder au contrôle.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé à un nouvel appel des sénateurs qui n'auront pas répondu au premier appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre N.*)

Plusieurs sénateurs du RPR. Quels sont les candidats ?

M. le président. Je rappelle que des bulletins de vote sont à votre disposition dans la salle des conférences.

Ces bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Pour vous permettre d'aller retirer les bulletins de vote qui sont à votre disposition dans la salle des conférences, le scrutin ne sera ouvert que dans quelques minutes.

Plusieurs sénateurs du RPR. Mais qui est candidat ?

M. le président. Le scrutin pour l'élection du président du Sénat est ouvert.

Il sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Il est procédé à l'appel nominal.*)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé au nouvel appel.

(*Le nouvel appel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du premier tour de scrutin pour l'élection du président du Sénat :

Nombre des votants	320
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	315
Majorité absolue	158

Ont obtenu :

M. René Monory : 125 voix.

M. Charles Pasqua : 102 voix.

M. Claude Estier : 72 voix.

M. Robert Vizet : 15 voix.

A obtenu, étant non-candidat :

M. Christian Poncelet : 1 voix. *(Rires et applaudissements.)*

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. M. René Monory, candidat de la majorité sénatoriale, étant arrivé en tête, conformément à la déclaration que j'ai faite ce matin, je retire ma candidature. *(Mmes et MM. les sénateurs du RPR, de l'UREI et de l'union centriste ainsi que certains sénateurs du RDE se lèvent et applaudissent.)*

M. René-Georges Laurin. Voilà un homme d'honneur !

M. le président. Quand le Sénat entend-il procéder au deuxième tour de scrutin ? *(Tout de suite ! sur de nombreuses travées.)*

Nous pouvons, en effet, soit y procéder dès maintenant *(Oui ! Oui ! sur l'ensemble des travées)* soit ne le faire qu'après une suspension de séance. *(Non ! Non ! sur l'ensemble des travées.)*

J'ai l'impression qu'il y a unanimité pour que nous continuions ! *(Sourires.)*

Néanmoins, je dois inviter le Sénat à se prononcer de manière formelle.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à procéder immédiatement au deuxième tour de scrutin.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité.)

M. le président. Je vous remercie, mes chers collègues, de me donner l'occasion de constater votre unanimité sur ce point ! *(Applaudissements.)*

Il va donc être procédé au deuxième tour de scrutin pour l'élection du président du Sénat.

Je rappelle que, conformément à l'article 3 du règlement, si la majorité absolue des suffrages exprimés n'est pas acquise à ce deuxième tour de scrutin, il sera procédé à un troisième tour pour lequel la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages à ce dernier tour de scrutin, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par la lettre N, qui a été précédemment tirée au sort.

M. Emmanuel Hamel. Qui sont les candidats ?

M. le président. Le deuxième tour de scrutin pour l'élection du président du Sénat est ouvert.

Il sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé au nouvel appel.

(Le nouvel appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection du président du Sénat :

Nombre des votants	320
Bulletins blancs ou nuls	28
Suffrages exprimés	292
Majorité absolue	147

Ont obtenu :

M. René Monory : 200 voix. *(Vifs applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, de l'UREI, du RDE et sur certaines travées socialistes.)*

M. Claude Estier : 76 voix. *(Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées du RDE et de l'union centriste.)*

M. Robert Vizet : 16 voix. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. René Monory ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Sénat. *(Mmes et MM. les sénateurs de l'union centriste, du RPR, de l'UREI et du RDE, ainsi que les sénateurs socialistes se lèvent et applaudissent.)*

Conformément à l'article 1^{er} du règlement, et ma tâche étant terminée, j'invite M. René Monory à venir prendre place au fauteuil de la présidence. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées - M. René Monory remplace au fauteuil de la présidence M. Geoffroy de Montalembert, président d'âge.)*

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

M. le président. Monsieur le doyen, mes chers collègues, vous imaginez quelle est mon émotion en cet instant.

Je voudrais d'abord remercier M. le doyen de Montalembert, pour qui j'ai une très grande amitié et qui préside toujours nos séances avec une qualité et une fraîcheur d'esprit extraordinaires. *(Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent.)*

Monter à cette tribune et succéder à M. le président Poher, c'est émouvant. Je voudrais lui dire combien tous ici, quelles que soient les travées sur lesquelles nous siégeons, nous apprécions la qualité de ce qu'il a fait pour cette maison, sa convivialité et sa très grande intelligence, ainsi que sa grandeur d'esprit. *(Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent.)*

Je voudrais maintenant remercier les groupes de l'UDF, qui m'ont choisi comme candidat et qui, au premier tour, m'ont permis d'obtenir un score honorable. Je remercie aussi mes amis du groupe RPR, M. Charles Pasqua s'étant retiré spontanément. *(Mmes et MM. les sénateurs de l'union centriste, du RPR et de l'UREI, ainsi que certains sénateurs du RDE se lèvent et applaudissent.)* Cette journée augure bien des relations au sein de la majorité sénatoriale.

Je me tourne maintenant vers mes amis de l'opposition sénatoriale. J'essaierai, avec la plus grande impartialité, d'être le président de tous les sénateurs, femmes et hommes, que je tiens ici à saluer. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, de l'UREI et du RDE, ainsi que sur les travées socialistes.)*

Je voudrais enfin souligner que l'ambiance de cette séance est porteuse d'avenir. Dans le passé, nous avons parfois connu quelques difficultés pour nous entendre, même si nous y sommes toujours parvenus. Aujourd'hui, nous avons démontré la force de l'unité, qui doit nous permettre de reprendre le flambeau porté par le président Poher, dans un sens dynamique, à travers les projets que nous réaliserons ensemble.

Mes chers collègues, beaucoup de travail nous attend dans les prochains jours. Nous essaierons d'organiser nos travaux de la façon la plus agréable possible, afin d'éviter un trop grand nombre de séances de nuit. Je n'ai jamais été un fervent partisan des longues séances de nuit, mais elles sont, hélas ! nécessaires compte tenu du temps qui nous est imparti, notamment pour l'examen du projet de loi de finances.

Une fois encore, merci à tous ! C'est naturellement pour moi une journée exceptionnelle, je dirai presque imprévue, surtout si je songe à l'ambiance dans laquelle elle s'est déroulée.

Je terminerai en m'adressant à mon ami Daniel Hoeffel. Nous étions sur la même ligne de départ dans ce combat que nous avons en quelque sorte partagé. Il a fait ensuite pour moi ce qu'il aurait fait pour un frère et je lui en suis très reconnaissant. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, de l'UREI et du RDE.*)

10

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre des travaux ultérieurs du Sénat :

Mardi 6 octobre 1992 :

Avant seize heures :

Remise à la présidence des listes des membres des groupes et des déclarations politiques.

A dix-sept heures :

Réunion des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour l'élection d'un délégué.

Mercredi 7 octobre 1992 :

Avant neuf heures trente :

Remise à la présidence des candidatures aux fonctions de vice-président et de questeur du Sénat.

A dix heures, séance publique :

1^o Scrutins à la tribune, simultanément, pour l'élection des vice-présidents et des questeurs.

A l'issue de ces scrutins, réunion des présidents des groupes et du délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue de l'établissement de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire du Sénat.

2^o Affichage de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire du Sénat.

A quinze heures, séance publique :

Nomination des secrétaires du Sénat.

Proclamation de la constitution du bureau définitif.

A l'issue de la séance publique :

Réunion des bureaux des groupes et du délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue d'arrêter la répartition numérique des sièges des commissions.

Avant dix-sept heures :

Remise des listes des candidats aux commissions permanentes et à la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

A dix-neuf heures :

Affichage de ces listes.

A vingt heures, séance publique :

Nomination des membres des commissions permanentes et de la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Judi 8 octobre 1992 :

A partir de neuf heures trente :

Constitution des bureaux des commissions :

- à neuf heures trente : commission des finances ;
- à dix heures : commission des lois ;
- à dix heures trente : commission des affaires économiques ;
- à onze heures : commission des affaires sociales ;
- à onze heures trente : commission des affaires culturelles ;
- à douze heures : commission des affaires étrangères ;
- à douze heures trente : commission spéciale des « comptes ».

A seize heures :

Conférence des présidents.

A dix-sept heures, séance publique :

Installation du bureau définitif.

Fixation de l'ordre du jour des séances ultérieures du Sénat.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

11

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de trois décisions du Conseil constitutionnel.

La première déclare conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, la deuxième déclare non contraire à la Constitution la loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, et la troisième déclare que le Conseil constitutionnel n'a pas compétence pour se prononcer sur la conformité à la Constitution de la loi autorisant la ratification du traité sur l'Union européenne, adoptée par voie de référendum.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel ont été publiées au *Journal officiel*, édition des Lois et décrets.

J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte d'une décision rendue par le Conseil constitutionnel, en application de l'article 54 de la Constitution, et dans laquelle ce dernier a décidé que le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht, le 7 février 1992, n'est pas contraire à la Constitution.

Acte est donné de cette communication.

Cette décision du Conseil constitutionnel a été publiée au *Journal officiel*, édition des Lois et décrets.

12

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi d'une requête enregistrée le 1^{er} octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

13

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre :

- le rapport au Parlement sur les voies de réforme possible du fonds national et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, conformément à l'article 113 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

- le rapport de juillet 1992 de la commission des comptes de la sécurité sociale, en application de l'article 1^{er} du décret n° 87-441 du 23 juin 1987 modifiant le code de la sécurité sociale et relatif à la commission des comptes de la sécurité sociale ;

- le rapport pour l'année 1991 de l'Office national des forêts, en application de l'article L. 124-2 du code forestier ;

- le rapport sur l'activité du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles pour l'année 1991, en application de l'article 59 de la loi n° 65-997 du 29 novembre 1965 portant loi de finances pour 1966.

- le rapport pour l'année 1992 relatif à l'exécution de la loi de programme sur le patrimoine monumental n° 88-12 du 5 janvier 1988 établi en application de l'article 3 de cette loi.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

14

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que M. Jean François-Poncet a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 22 qu'il avait posée à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 24 juin 1992.

Acte est donné de ce retrait.

15

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL

M. le président. J'ai reçu, le 30 septembre 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi organique rendant applicable l'article 8 de la loi n° ... du ... relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques aux opérations électorales régies par la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962.

Ce projet de loi organique sera imprimé sous le numéro 519, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 31 juillet 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 506 (1991-1992), distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 20 août 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation du protocole au traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 510, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 20 août 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et la Russie.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 511, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 27 août 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 512, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 17 septembre 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 514, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 23 septembre 1992, de M. le Premier ministre un projet de loi portant réforme du régime pétrolier.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 517, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 17 juillet 1992, de MM. Jean-Luc Mélenchon, François Autain, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Gilbert Belin, Pierre Biarnès, Jean Besson, Marc Bœuf, Marcel Costes, Roland Courteau, André Delelis, Rodolphe Désiré, Paul Loridant, Guy Penne, Louis Philibert, Louis Perrein, Roger Quilliot, Albert Ramassamy et Franck Sérusclat une proposition de loi tendant à créer un contrat de partenariat civil.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 503, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 21 juillet 1992, de Mme Marie-Claude Beaudou, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Félix Leyzour, Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi relative à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et visant à renforcer les protections dans les secteurs où il est indispensable.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 504, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 3 août 1992, de M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'union centriste, une proposition de loi relative au transfert de compétence aux régions de l'enseignement scolaire et à l'autonomie des établissements publics locaux d'enseignement.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 507, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 6 août 1992, de MM. Jacques Machet, Louis Jung, Jean Cluzel, Louis de Catuelan, Claude Huriet, Rémi Herment, Bernard Barraux et Pierre Lacour une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 508, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 6 août 1992, de MM. Michel Souplet, Jacques Machet, Albert Vecten, Rémi Herment, Louis Mercier, Bernard Barraux et Pierre Lacour une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'addition de 5 p. 100 de carburant d'origine agricole aux carburants pétroliers.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 509, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} septembre 1992, de MM. Jean Simonin, Michel Alloncle, Jacques Bérard, Jean-Eric Bousch, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean Chamant, Jacques Chaumont, Henri Collette, Charles de Cuttoli, Désiré Debavelaere, Alain Gérard, François Gerbaud, Philippe de Gaulle, Charles Ginésy, Georges Guillot, Emmanuel Hamel, Bernard Hugo, André Jarrot, André Jourdain, Marc Lauriol, Maurice Lombard, Jean Natali, Paul d'Ornano, Joseph Ostermann, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Maurice Schumann, Louis Souvet, Jacques Valade et Serge Vinçon une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et relative au contrat de transport public de marchandises.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 513, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 22 septembre 1992, de M. Edouard Le Jeune une proposition de loi tendant à faire bénéficier les familles des allocations familiales à partir du premier enfant.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 516, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 28 septembre 1992, de M. Etienne Dailly une proposition de loi modifiant la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 518, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 22 juillet 1992, de Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Paul Souffrin, Ivan Renar, Jean-Luc Bécart, Hector Viron, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Robert Pagès, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht.

Cette proposition de résolution a été imprimée sous le numéro 505, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

J'ai reçu, le 17 septembre 1992, de MM. Louis Minetti, Félix Leyzour, Jean-Luc Bécart, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Robert Pagès, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le marché des fruits et légumes de la production à la consommation.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 515, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan et pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1 du règlement.

J'ai reçu, le 10 juillet 1992, de MM. Jean François-Poncet, Christian Poncet et Jacques Genton, présidents, un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et de la délégation du Sénat pour les communautés européennes sur les conséquences de la réforme de la politique agricole commune pour l'agriculture française. (Comptes rendus des auditions communes).

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 502 et distribué.

16

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 7 octobre 1992 :

A dix heures :

1. Scrutins à la tribune pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

A quinze heures :

2. Nomination des douze secrétaires du Sénat.

A vingt heures :

3. Nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON

BUREAU D'ÂGE

PRÉSIDENT

M. Geoffroy de Montalembert, doyen d'âge.

SECRÉTAIRES D'ÂGE

M. Simon Loueckhote ;
M. Philippe Richert ;
M. Jean-Luc Mélenchon ;
M. Philippe Nachbar ;
M. Philippe Marini ;
M. Alex Türk.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR

En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique une communication de laquelle il résulte qu'à la suite des opérations électorales du 27 septembre 1992, M. Philippe Richert a été proclamé élu sénateur du département du Bas-Rhin, en remplacement de M. André Traband, décédé.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES INTERVENUES AU COURS DE L'INTERSESSION

GRUPE SOCIALISTE

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement
(1 membre au lieu de 2)

Supprimer le nom de M. Albert Pen.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE

(8 au lieu de 6)

Ajouter les noms de M. Albert Pen et de M. Philippe Richert.

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES. - COMMUNICATION FAITE PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi d'une requête enregistrée le 1^{er} octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Lors de sa séance du mardi 7 juillet 1992, la commission des affaires sociales a procédé à la désignation de M. Jean-Pierre Fourcade en qualité de membre titulaire, et de M. Franck Sérusclat en qualité de membre suppléant au sein du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale créé en application de la loi n° 91-748 du 31 décembre 1991 portant réforme hospitalière.

LISTE PAR DÉPARTEMENT DES SÉNATEURS PROCLAMÉS ÉLUS

DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER ET DANS LE TERRITOIRE D'OUTRE-MER DE NOUVELLE-CALÉDONIE LE 27 SEPTEMBRE 1992

(Renouvellement de la série B)

Liste communiquée par M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique en application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral

Métropole

- Indre-et-Loire.** - MM. Bordas (James), Delaneau (Jean) et Leclerc (Dominique).
Isère. - MM. Boyer (Jean), Cabanel (Guy), Descours (Charles) et Faure (Jean).
Jura. - MM. Jeambrun (Pierre) et Jourdain (André).
Landes. - MM. Carrère (Jean-Louis) et Labeyrie (Philippe).
Loir-et-Cher. - MM. Bimbenet (Jacques) et Fauchon (Pierre).
Loire. - MM. Mathieu (François), Mercier (Louis), Neuwirth (Lucien) et Poirieux (Guy).
Haute-Loire. - MM. Chambriard (Jean-Paul) et Gouteyron (Adrien).
Loire-Atlantique. - MM. Autain (François), de Cossé-Brissac (Charles-Henri), Dejoie (Luc), Mme Dieulangard (Marie-Madeleine) et M. Lemaire (Guy).
Loiret. - MM. Boyer (Louis), Malécot (Kléber) et Masson (Paul).
Lot. - MM. Boyer (André) et Miquei (Gérard).
Lot-et-Garonne. - MM. François-Poncet (Jean) et Soucaret (Raymond).
Lozère. - M. Caupert (Joseph).
Maine-et-Loire. - MM. Hugot (Jean-Paul), Huchon (Jean) et Jolibois (Charles).
Manche. - M. Le Grand (Jean-François), Mme Heinis (Anne) et M. Tizon (Jean-Pierre).
Marne. - MM. Bernard (Jean), Machet (Jacques) et Vecten (Albert).
Haute-Marne. - MM. Berchet (Georges) et Delong (Jacques-Richard).
Mayenne. - MM. Arthuis (Jean) et Ballayer (René).
Meurthe-et-Moselle. - MM. Baudot (Jacques), Bernadaux (Jean), Huriet (Claude) et Nachbar (Philippe).
Meuse. - MM. Herment (Rémi) et Rufin (Michel).
Morbihan. - MM. Bonnet (Christian), Le Breton (Henri) et de Rohan (Josselin).
Moselle. - MM. Bohl (André), Husson (Roger), Masseret (Jean-Pierre), Metzinger (Charles) et Rausch (Jean-Marie).
Nièvre. - MM. Charmant (Marcel) et Signé (René-Pierre).
Nord. - MM. Allouche (Guy), Bialski (Jacques), Diligent (André), Mme Demessine (Michelle), MM. Foy (Alfred), Legendre (Jacques), Mauroy (Pierre), Raoult (Paul), Renar (Ivan), Schumann (Maurice) et Türk (Alex).
Oise. - MM. Marini (Philippe), Souplet (Michel) et Vasselle (Alain).
Orne. - MM. Goulet (Daniel) et Lambert (Alain).
Pas-de-Calais. - MM. Bécart (Jean-Luc), Debavelaere (Désiré), Delevoye (Jean-Paul), Fatous (Léon), Huguette (Roland), Percheron (Daniel) et Sergent (Michel).
Puy-de-Dôme. - MM. Bony (Marcel), Charasse (Michel) et Quilliot (Roger).
Pyrénées-Atlantiques. - MM. Althapé (Louis), Borotra (Didier) et Cazalet (Auguste).
Haute-Pyrénées. - M. Abadie (François) et Mme Durrieu (Josette).
Pyrénées-Orientales. - MM. Blanc (Paul) et Marquès (René).

Outre-mer

Réunion. - MM. Boyer (Eric), Lagourgue (Pierre) et Moreau (Paul).
Nouvelle-Calédonie. - M. Loueckhote (Simon).

LISTE DES SÉNATEURS REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE ÉLUS PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LORS DU SCRUTIN DU 27 SEPTEMBRE 1992

Mme Ben Guiga (Monique) ;
 M. Cantegrit (Jean-Pierre) ;
 M. de Cuttoli (Charles) ;
 M. Maman (André).

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Fiscalité applicable aux créations d'entreprises

459. - 3 septembre 1992. - **M. Bernard Laurent** expose à **Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** le cas suivant : lors de la fermeture d'un site industriel d'une entreprise à multiples sites, deux salariés, dans le cadre de l'essai, ont décidé de créer leur propre entreprise avec l'aide de la société qui ferait son usine locale. Les services départementaux du travail, soucieux de voir repris une partie des travailleurs licenciés, ont soutenu l'opération, annonçant en particulier que les créations d'entreprises permettraient de bénéficier de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour les premières années. Les collectivités ont apporté leur aide. L'opération a réussi et les deux entreprises comptent 35 et 40 employés. Elles ont fait du bénéfice. Contrairement aux promesses, elles viennent, au bout de trois ans, de faire l'objet d'un redressement fiscal très important qui va faire disparaître une grosse partie du fonds de roulement et compromettre l'expansion des deux jeunes entreprises. Le prétexte à ce redressement est l'aide dégressive les deux premières années, nulle la troisième) de l'entreprise mère. Cette affaire n'étant à coup sûr pas un cas unique en France, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès de son collègue des Finances pour que de semblables mesures fiscales ne viennent plus entraver les efforts des créateurs d'emplois (n° 459).

Effondrement des cours des fruits et légumes

460. - 3 septembre 1992. - **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la colère des agriculteurs et des ruraux après la catastrophe de l'effondrement des cours des fruits et légumes dans tous les lieux de production. Tous les acteurs de la filière fruits et légumes demandent des éclaircissements et des mesures sur les questions suivantes : Pourquoi les dispositions du traité de Rome prévoyant la préférence communautaire et le déclenchement possible des clauses de sauvegarde n'ont-elles pas été appliquées ? Quelle est la part des refus et des pressions de la Commission de Bruxelles afin que ce mécanisme du traité de Rome ne fonctionne pas ? Toutes les structures de prévision de récoltes, de commercialisation, de freinage des importations et de soutien aux prix n'ont pas fonctionné. Pour quelles raisons ? Par ailleurs, la clarté doit être apportée sur un certain nombre d'incertitudes : Comment s'opère la formation des prix à la production et à la consommation car l'on constate des écarts de 1 à 14 ? Comment les centrales d'achats des groupes du négoce international ont pu utiliser les accords avec les pays méditerranéens et les accords de Lomé pour déstructurer l'ensemble de la filière fruits et légumes en développant en grand des fraudes multiples révélées par les manifestants agriculteurs cet été ? Comment se forment les coûts de production imposés aux agriculteurs notamment dans le domaine du matériel agricole, engrais, pesticides, carburant, irrigation, assurances diverses, remboursements et loyers de l'argent ? Quel est l'endettement réel des agriculteurs en comparaison avec la valeur monétaire des récoltes et des exploitations agricoles ? Il lui demande quelles réponses pense-t-il donner et quelles mesures compte-t-il prendre (n° 460).

Délocalisation du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts d'Antony

461. - 15 septembre 1992. - **Mme Danielle Bidard-Reydet** attire l'attention de **M. le ministre de la recherche et de l'espace** sur les conséquences qui découleraient de la délocalisation du CEMAGREF d'Antony à Clermont-Ferrand. Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural des eaux et des forêts d'Antony est un outil de travail très performant, qui participe par ses recherches au renforcement de l'industrie française des agro-équipements. Ses équipes de recherche constituent un atout reconnu pour répondre aux besoins européens. Ce projet de délocalisation qui concerne 300 personnes, intervient de façon autoritaire, sans aucune concertation avec les personnels et les instances scientifiques de l'établissement. Sa concrétisation ferait éclater ses équipes de recherche et laisserait le champ libre à ses concurrents européens. Elle lui demande donc de surseoir à ce

projet de délocalisation et d'ouvrir avec l'ensemble du personnel du site d'Antony de véritables négociations prenant en compte la réalité scientifique du CEMAGREF (n° 461).

Construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet

462. - 23 septembre 1992. - **M. Gérard Larcher** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique** sur le projet de construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet et sur le report successif de ce projet depuis 1990. Sachant qu'en séance publique, le 10 avril dernier, il lui a annoncé que le financement des travaux serait inscrit au budget pour 1993, il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que cet engagement soit tenu (n° 462).

Situation des éleveurs de chevaux de courses

463. - 23 septembre 1992. - **M. Gérard Larcher** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur la situation dramatique des éleveurs de chevaux de courses. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envi-

sage de prendre pour aider ce secteur sinistré qui représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois, et quels projets il a concernant les modifications de structure dans l'organisation des courses de chevaux, activité qui rapporte chaque année 6,6 milliards de francs (n° 463).

Sécurité des demandeurs du droit d'asile turcs d'origine kurde

464. - 2 octobre 1992. - **M. Robert Vizet** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique** sur l'ampleur des tragiques événements qui se poursuivent au Kurdistan de Turquie. Après les massacres réitérés des populations, le développement d'une répression qui met en péril l'existence même d'un groupe ethnique, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il envisage de retenir, pour garantir une légitime sécurité, aux Turcs d'origine kurde, demandeurs du droit d'asile, pour certains depuis plusieurs années, infailliblement déboutés, qui vivent dans une anxiété, bien compréhensible, d'une reconduite aux frontières (n° 464).